

<b>Nombre de membres</b>	<b>16</b>
<b>Membres présents</b>	<b>14</b>
<b>Pouvoirs</b>	<b>0</b>
<b>Exprimés</b>	<b>14</b>
<b>Oui</b>	<b>14</b>
<b>Non</b>	<b>0</b>

Accusé de réception en préfecture  
087-200049278-20240911-DEL-2024-58-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024



## **EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 septembre, le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Laurent PAQUET, Président.

Date de la convocation : 4 septembre 2024

### **MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :**

**Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Gérald GASCHET - Michaël KAPSTEIN  
Henri LAVAUD - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR  
Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET - Sébastien VINCENT.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

### **DÉLIBÉRATION N° 2024-58**

### **OBJET : ACTION COLLECTIVE DE PROXIMITÉ MONTS ET BARRAGES BILANS-CONSEILS - AUDITS D'ENTREPRISES - CHOIX DES PRESTATAIRES**

Monsieur le Président rappelle que conformément à la décision du Bureau syndical du 10 juillet 2024, une consultation a été lancée le mardi 16 juillet 2024 pour la réalisation de bilans-conseils-audits d'entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de l'Action Collective de Proximité Monts et Barrages.

La mission porte sur la réalisation :

- d'audits stratégiques nommés « bilans conseils » au sein des TPE souhaitant bénéficier du dispositif des Actions Collectives de Proximité dans le cadre d'un projet d'investissement
- du suivi de la mise en œuvre des préconisations formulées par le prestataire dans les audits réalisés au sein des TPE souhaitant bénéficier du dispositif des Actions Collectives de Proximité dans le cadre d'un projet d'investissement
- d'accompagnement stratégique de TPE dans le cadre de leur développement déconnecté d'un projet d'investissement

Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit d'un marché à bons de commandes, composé de 3 lots :

- Lot 1 : Réalisation de bilans conseils dans le cadre de projets d'investissement
- Lot 2 : Mission de suivi de la mise en œuvre des préconisations et des plans d'actions
- Lot 3 : Réalisation de bilans conseils dans le cadre d'accompagnements stratégiques

Les prestataires intéressés avaient jusqu'au mercredi 28 août 2024 pour y répondre.

Cinq prestataires ont répondu à la consultation sur tout ou partie des lots :

- 2 A Territoires - Paris (75)
- Groupement Europ Consult International / SARL AKE THOMAS – Paris (75)
- NewUp Conseil - Rilhac-Rancon (87)
- Association Interconsulaire de la Haute-Vienne - Limoges (87)
- BGE Limousin Poitou-Charentes - Limoges (87)

À l'issue de l'étude des offres lors du COPIL ACP du 4 septembre 2024, il s'est avéré que :

- les méthodologies proposées et les livrables nécessitaient d'être complétés pour répondre aux attentes mentionnées dans le cahier des charges de la consultation,
- les offres financières nécessitaient d'être adaptées au regard des éventuelles modifications méthodologiques à apporter.

Comme prévu dans le règlement de consultation, une négociation a été engagée avec l'ensemble des candidats le 6 septembre 2024.

Les cinq prestataires avaient jusqu'au 10 septembre 2024 à 17h pour transmettre une note complémentaire à leur offre initiale.

À l'issue de cette négociation, les offres ont été étudiées :

▪ **Lot 1 : Réalisation de bilans conseils dans le cadre de projets d'investissement**

Au vu des critères de jugement, de la méthodologie proposée et du devis présenté, il est proposé de retenir l'offre de **l'Association Interconsulaire de la Haute-Vienne** pour la réalisation de bilans conseils dans le cadre de projets d'investissement **pour un montant unitaire de 1 183,20 € TTC (soit 986 H.T.)**.

▪ **Lot 2 : Mission de suivi de la mise en œuvre des préconisations et des plans d'actions**

Au vu des critères de jugement, de la méthodologie proposée et du devis présenté, il est proposé de retenir l'offre de **l'Association Interconsulaire de la Haute-Vienne** pour la réalisation de la mission de suivi de la mise en œuvre des préconisations et des plans d'actions **pour un montant unitaire de 501,60 € TTC (soit 418 H.T.)**.

▪ **Lot 3 : Réalisation de bilans conseils dans le cadre d'accompagnements stratégiques**

Au vu des critères de jugement, de la méthodologie proposée et du devis présenté, il est proposé de retenir l'offre de **BGE Limousin Poitou-Charentes** pour la réalisation d'audits stratégiques / bilans conseils déconnectés d'un projet d'investissement accompagné au titre de l'ACP **pour un montant unitaire de 780 € TTC (TVA non applicable)**.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical, à l'unanimité,

- valident ces propositions et décident de retenir **l'Association Interconsulaire de la Haute-Vienne pour les lots 1 et 2 et BGE Limousin Poitou-Charentes pour le lot 3**.

- autorisent le Président ou le Vice-Président en charge du Développement économique et social à signer tous les documents relatifs à la bonne exécution des prestations.

Fait et délibéré à Bujaleuf  
Les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures.

**Le Président,  
Laurent PAQUET**

